# ERREURS DES MUSULMANS DANS LEUR CROYANCE

# أَخْطاء في العَقِيْدَةِ

Par Feu Son Eminence:

#### CHEIKH ABDEL AZIZ IBN ABD ALLAH IBN BAZ

Ancien Grand Mufti du Royaume d'Arabie Saoudite - Qu'Allah lui fasse miséricorde -

Traduction: Abu Ahmed Al-Jazairi

ترجمة: أبو أحمد الجزائري

Publié par Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!



## AU NOM D'ALLAH,

## L'INFINIMENT MISERICORDIEUX, LE TRES MISERICORDIEUX

De la part d'Abdel Azîz Ibn Bâz à tous les musulmans, qu'Allah leur accorde tout ce qu'Il agrée, leur augmente leur science et leur foi. Âmîn.

Paix et Salut sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions.

Il m'a été rapporté que beaucoup de gens commettent de nombreuses erreurs dans leur croyance et dans leurs pratiques religieuses, et les croient recommandées, alors qu'elles ne sont qu'innovations.

Parmi ces erreurs: renier qu'Allah le Très Haut se soit élevé au-dessus de Son Trône, alors qu'Allah l'a démontré dans Son noble Livre, lorsqu'Il dit :

{Certainement votre Seigneur est Allah, Celui qui créa les cieux et la Terre en six jours puis s'éleva sur le Trône.}1

Allah l'a évoqué à sept endroits différents de Son Livre majestueux.

Lorsqu'un jour l'Imam Malik - qu'Allah lui fasse miséricorde - fut questionné à propos de ce verset, il répondit : « L'élévation est une chose connue, mais son comment est inconnu, quant à y croire c'est une obligation. » De la même façon répondirent plusieurs imams - qu'Allah leur fasse miséricorde.

Sa parole « L'élévation est une chose connue » signifie que dans la langue arabe le mot « istawâ », utilisé dans le Coran, est connu pour avoir le sens de « s'élever ».

Allah dit:

{Le jugement appartient donc à Allah, le Très Haut, le Très Grand.}2

{Son piédestal est plus vaste que les cieux et la Terre, dont la garde ne lui coûte aucune peine; Il est le Très Haut, l'Immensément Grand.}3

{Vers Lui monte la bonne parole, et Il élève les bonnes actions.}4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sourate Yûnus, verset 3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sourate Le Pardonneur, verset 12.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sourate La Vache, verset 255.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sourate Le Créateur, verset 10.

Dans un grand nombre de versets, l'élévation d'Allah et le fait qu'Il soit au-dessus de Son Trône ont été démontrés. Son Trône est la plus élevée de toutes les choses créées. Ceci est l'avis unanime des sunnites (ahl el sunna wa el jamâ'a) parmi les Compagnons du Prophète - Prière et Salut sur lui - et tous les autres savants de la Sunna. - qu'Allah leur fasse miséricorde.

Il est donc obligatoire d'y croire, de le prêcher aux gens, et de les mettre en garde contre tout ce qui s'y oppose.

Parmi ces erreurs également: prendre les tombeaux comme lieu de prière, s'y rendre pour prier, y édifier des mosquées, des dômes, ou des mausolées; tout ceci constitue des actes menant au polythéisme (chirk).

Le Prophète – Prière et Salut sur lui – a maudit les juifs et les chrétiens et a mis en garde contre cela : « Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens, car ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieu de prière. »<sup>5</sup>

Il a dit aussi : « Ceux qui vous ont précédés (les juifs et les chrétiens) prenaient les tombes de leurs prophètes et des saints comme lieu de prière. Quant à vous, ne prenez surtout pas les tombes comme lieu de prière, car je vous l'interdis! »6

Jâbir Ibn Abd Allah - qu'Allah l'agrée - a dit : « Le Prophète - Prière et Salut sur lui - a interdit de plâtrer les tombes, de s'asseoir dessus et de construire par-dessus. »<sup>7</sup>

Les hadiths à ce sujet sont très nombreux. Il est donc obligatoire pour tous les musulmans de mettre en garde contre cela et de conseiller aux gens d'abandonner ces actes comme l'a prescrit le Prophète - Prière et Salut sur lui. En effet, cela est un intermédiaire qui peut mener vers le polythéisme et l'association vis-à-vis des personnes enterrées dans ces tombes, comme le fait de les invoquer, de leur demander secours, ou de l'aide, ou toute autre forme de polythéisme.

Il est parfaitement connu qu'attribuer des associés à Allah dans l'adoration est le plus grand et le plus grave péché. Il faut donc appeler les gens à éviter le polythéisme et barrer tout moyen qui peut y mener.

Allah a prévenu Ses serviteurs contre le polythéisme dans de nombreux versets. Parmi ceux-là:

{Allah ne pardonne pas qu'on Lui attribue des associés dans l'adoration, et Il pardonne toute autre chose à qui Il veut.}8

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Bukhari, Muslim.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Muslim, d'après Jundub - qu'Allah l'agrée.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Muslim.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Sourate Les Femmes, verset 48.

{Il t'a été révélé [Ô Mohammed !] ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé [les prophètes] : si tu associes à Allah dans Son adoration, tu seras parmi les perdants.}9

Et beaucoup d'autres versets.

• Parmi les formes de polythéisme : les invocations aux morts et aux personnes absentes, aux djinns, aux statues, aux arbres, aux pierres, aux étoiles ; ainsi que d'implorer leur aide, de leur demander la guérison des malades, ou le secours contre les ennemis.

Tout ceci fait partie de la religion des anciens polythéistes parmi les mécréants de la tribu de Quraïch et les autres. Comme le dit Allah à leur sujet :

{Ils adorent en dehors d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire, ni leur être utile et ils prétendent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah ! »}¹¹⁰

{Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. Certainement c'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui, en disant: « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah! »; en vérité, Allah jugera parmi eux sur quoi ils divergeaient. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant.}<sup>11</sup>

Ces nombreux versets prouvent que les anciens polythéistes savaient parfaitement qu'Allah était le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui leur est utile ou qui peut leur nuire ; cependant, ils adoraient leurs idoles afin qu'elles intercèdent pour eux auprès d'Allah et qu'elles les rapprochent davantage de Lui. De ce fait, Allah les a qualifiés de mécréants et a jugé leurs actes comme de l'incroyance et du polythéisme. Il a ordonné à Son Prophète – Prière et Salut sur lui – de les combattre jusqu'à ce que toute adoration ne soit vouée qu'à Allah exclusivement, comme le dit le Très Haut dans le Coran :

{Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de dissension (fitnah)<sup>12</sup> et que la religion soit réservée à Allah.}<sup>13</sup>

Les savants ont écrit de nombreux livres à ce sujet, ils ont mis en évidence la véritable image de l'Islam telle qu'Allah l'envoya avec Ses messagers – Paix et Salut pour eux – et la fit descendre avec les Livres révélés. Ils ont expliqué quelle était la religion préislamique des polythéistes, ainsi que leurs croyances et leurs pratiques religieuses, qui contredisent ce qu'Allah a légiféré.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Sourate Les Groupes, verset 65.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Sourate Yûnus, verset 18.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Sourate Les Groupes, versets 2 et 3.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> La « fitna » c'est le polythéisme (chirk).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Sourate La Vache, verset 193.

Parmi ces savants, il y a Abd Allah le fils de l'Imam Ahmed – qu'Allah lui fasse miséricorde – et l'Imam Mohammed Ibn Khuzayma dans son « Livre de l'Unicité », et d'autres.

Parmi les meilleurs livres écrits à ce sujet, il y a l'immense œuvre de Cheikh El Islam Ibn Taymiyyah – qu'Allah lui fasse miséricorde – et particulièrement son petit recueil : « Les règles honorables au sujet des intermédiaires dans l'adoration », ainsi que le livre de Cheikh Abd El Rahmane Ibn Hassan, le fils de Mohammed Ibn Abd El Wahhab – qu'Allah leur fasse miséricorde, intitulé « Fath el Majid ». C'est un commentaire du livre de l'Unicité (Kitab el tawhid).

• Parmi les actes de polythéisme réprouvés : jurer par un autre qu'Allah, comme jurer sur le Prophète - Prière et Salut sur lui - ou toute autre personne, ou jurer sur l'honneur.

Tout ceci constituant des actes de polythéisme réprouvés et interdits. Car le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : « *Celui qui jure par autre qu'Allah a commis un acte de polythéisme.* »<sup>14</sup>

Et aussi : « Celui qui jure par autre qu'Allah a commis un acte d'incroyance. » 15

Dans un autre hadith : « *Celui qui jure sur l'honneur n'est pas des nôtres.* », et dans beaucoup d'autres hadiths.

Jurer par un autre qu'Allah est considéré comme un acte de polythéisme mineur chez les savants, il faut donc y prendre garde, car cela peut mener au polythéisme majeur. De la même façon, le fait de dire : « Ce qu'Allah veut et ce qu'untel veut. » Ou « Si Allah le veut et si untel le veut. » Ou encore « Grâce à Allah et grâce à untel. » Il faut dire : « Ce qu'Allah veut, puis ce qu'untel veut. » ou « Si Allah le veut, puis si untel le veut. » Ou « Grâce à Allah, puis grâce à untel. », car il est rapporté que le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : « Ne dites pas ce qu'Allah veut et ce qu'untel veut, mais dites plutôt : ce qu'Allah veut, puis ce qu'untel veut. » 16

• Parmi les actes réprouvés constituant du polythéisme et que commettent de nombreuses personnes: porter ou suspendre des talismans, des porte-bonheur, ou des amulettes, comme des ossements, des coquillages<sup>17</sup>, alors que le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : « *Celui qui suspend une amulette a commis un acte de polythéisme.* »<sup>18</sup>

Il dit aussi : « L'exorcisme, les amulettes, les sortilèges pour que la femme aime son mari, tout ceci constitue des actes de polythéisme. » <sup>19</sup>

Ces hadiths englobent les amulettes, les talismans, les porte-bonheur, quels qu'ils soient, tirés du Coran ou autres, car le Prophète – Prière et Salut sur lui – n'a pas cité d'exception. De plus, porter des amulettes tirées du Coran peut mener à porter d'autres amulettes, donc il est nécessaire d'interdire toutes sortes d'amulettes pour barrer la voie à tout excès vers le polythéisme, renforçant ainsi le monothéisme pur, en appliquant les hadiths à la lettre. Sauf l'exorcisme, car le Prophète – Prière et Salut sur lui – l'a cité comme

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Hadith authentique rapporté par Ahmed, d'après °Omar – qu'Allah l'agrée.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Hadith authentique rapporté par Abû Dâwûd, d'après Ibn °Omar - qu'Allah les agrée.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ahmed, authentique.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Ou une main, ou des objets en forme d'œil. [Note du traducteur]

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Ahmed, authentique.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Hadith authentique.

exception, lorsqu'il ne constitue pas du polythéisme. Il a dit : « Il n'y a pas de mal dans l'exorcisme tant qu'il ne comporte pas de polythéisme. »<sup>20</sup>

En effet, le Prophète – Prière et Salut sur lui – a déjà exorcisé certains Compagnons; donc il n'y a pas de mal à exorciser, car c'est un moyen autorisé s'il ne comporte que des versets du Coran, des paroles authentiques du Prophète – Prière et Salut sur lui, des paroles claires et convenables, ne comportant ni polythéisme, ni terme blâmable.

• Parmi les actes également condamnables : les cérémonies d'anniversaires, qu'elles soient en l'honneur du Prophète – Prière et Salut sur lui – ou toute autre personne ; car le Prophète – Prière et Salut sur lui – ne l'a jamais fait, ni les Califes bien guidés, ni les autres Compagnons – qu'Allah les agrée tous – ni leurs pieux successeurs des trois premiers siècles, au sujet desquels le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : « Les meilleures personnes sont celles de mon siècle, puis de celui qui le suit, puis de celui qui le suit. » <sup>21</sup> Donc ce sont les trois meilleurs siècles de l'Islam.

Ces cérémonies n'ont été inventées qu'au quatrième siècle de l'Islam et les suivants, sous la dynastie des Fatimides et autres sectes chiites; ensuite certains sunnites les ont imités, par ignorance et en suivant aveuglément les innovateurs.

C'est donc une obligation de mettre en garde contre ces actes, car ce sont des innovations blâmables au sujet desquelles le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : « Prenez garde aux actes innovés, car toute innovation est une hérésie, et toute hérésie est un égarement. »<sup>22</sup>

De même, il dit : « Quiconque innove dans notre religion ce qui n'en fait pas partie, son acte est rejeté. » (c'est à dire non accepté)<sup>23</sup> Et encore : « Quiconque accomplit un acte ne faisant pas partie de notre religion, son acte est rejeté. »<sup>24</sup> Il disait dans ses sermons : « La meilleure des paroles est la parole d'Allah, la meilleure des voies à suivre c'est la voie de Mohammed – Prière et Salut sur lui, et les pires œuvres sont les innovations, et toute hérésie est un égarement. »<sup>25</sup>

En effet, les cérémonies d'anniversaires constituent un intermédiaire vers l'excès et l'exagération, et peuvent mener au polythéisme. Il faut donc avertir les gens, leur conseiller de pratiquer correctement la Sunna et d'abandonner tout ce qui s'y oppose.

Nous demandons uniquement à Allah de nous accorder, ainsi qu'à vous tous et tous les musulmans, tout ce qu'Il agrée, qu'Il nous gratifie de la Science religieuse et de sa mise en pratique, qu'Il nous protège des tentations d'égarement et des incitations du démon. Il en est Le Seul Capable et Il est parfaitement Capable.

Paix et Salut sur vous ainsi que la Miséricorde d'Allah et Ses bénédictions.

Cheikh Abd El Azîz Ibn Abd Allah Ibn Bâz.

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!

<sup>21</sup> Bukhari et Muslim.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Muslim.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Nassa'ï, authentique.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Bukhari et Muslim.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Muslim.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Muslim, d'après Jabir ibn Abd Allah - qu'Allah les agrée tous deux.